

COMMUNIQUE

---o0o---

du Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT) relatif aux résultats d'évaluation de la couverture et de qualité de service des réseaux de téléphonie mobile d'Algérie Télécom (AT) et d'Orascom Télécom Algérie (OTA) au titre de la troisième année d'activité.

L'an deux mille quatre et le 13 Septembre, le Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications a eu à examiner, en séance finale, les résultats de l'opération d'évaluation de la couverture et de la qualité de service des réseaux de téléphonie mobile des opérateurs Algérie Télécom et Orascom Télécom Algérie dans les seize (16) chefs lieux de wilayas restants conformément aux dispositions du cahier des charges, et les axes routiers prévus contractuellement au terme de la troisième année d'activité de ces opérateurs.

Le Conseil de l'ARPT a ainsi constaté et consigné les données suivantes :

1. L'opération a été réalisée, sur le terrain du 12 Août au 08 Septembre 2004 ;
2. L'opération a été réalisée conformément aux prescriptions du cahier des charges des opérateurs (identique pour les deux opérateurs), sous la supervision et l'audit (sur un échantillon de 5% des sites) pour le compte de l'ARPT, de superviseurs -auditeurs spécialisés dans les télécommunications ;
3. L'évaluation a porté sur 824 sites dont 412 pour Algérie Télécom et 412 pour Orascom Télécom Algérie dans les seize (16) chefs lieux de wilayas et les axes routiers;
4. Le nombre de tests effectués pour chaque réseau est :
 - 3 364 appels pour AT et ;
 - 3 364 appels pour OTA.

5. Les seize chefs lieux de wilayas concernés par cette évaluation sont :

ALGERIE TELECOM	ORASCOM TELECOM ALGERIE
Wilayas communes aux deux opérateurs	
BATNA	
JIJEL	
SOUK AHRAS	
ILLIZI	
TAMANRASSET	
BECHAR	
MASCARA	
EL BAYADH	
TINDOUF	
Wilayas non communes	
MILA	KHENCHELA
GHARDAIA	CHLEF
AIN DEFLA	DJELFA
TIARET	MEDEA
M'SILA	ADRAR
NAAMA	SAIDA
RELIZANE	SIDI BEL ABBES

6. Les axes routiers concernés par cette évaluation pour les deux opérateurs sont :

- Oran - Béchar : (RN n° 06) ;
- Alger - Djelfa - Laghouat - Ghardaia : (RN n° 01) ;
- Constantine - Batna - Touggourt - Ouargla : (RN n° 03) ;
- Annaba - Souk Ahras - Tébessa : (RN n° 16).

7. Les résultats des tests de deux opérateurs sont les suivants :

- **Le taux de couverture et de qualité de service des chefs lieux de wilayas sont :**

CHEF LIEUX DE WILAYAS	AT	OTA
BATNA	100 %	100 %
JIJEL	55,56 %	100 %
SOUK AHRAS	100 %	100 %
ILLIZI	98,89 %	100 %
TAMANRASSET	100 %	100 %
BECHAR	100 %	100 %
MASCARA	92,59 %	100 %
EL BAYADH	100 %	100 %
TINDOUF	100 %	100 %
MILA	100 %	
GHARDAIA	100 %	
AIN DEFLA	100 %	
TIARET	55,56 %	
M'SILA	100 %	
RELIZANE	100 %	
NAAMA	100 %	
KHENCHELA		100 %
CHLEF		100 %
DJELFA		100 %
MEDEA		100 %
ADRAR		100 %
SAIDA		100 %
SIDI BEL ABBES		100 %

- **Le taux de qualité de service sur les axes routiers sont :**

AXE ROUTIERS	AT	OTA
Oran - Béchar (RN n° 06)	54,90 %	100 %
Alger - Ghardaia (RN n° 01)	39,22 %	100 %
Constantine - Ouargla (RN n° 03)	88,24 %	100 %
Annaba - Tébessa (RN n° 16).	78,43 %	100 %

- **Le taux de couverture et de la qualité de service des agglomérations traversées par les axes routiers :**

AGGLOMERATIONS	AT	OTA
Oran - Béchar (RN n° 06)	54,90 %	100 %
Alger - Ghardaia (RN n° 01)	52,29 %	100 %
Constantine - Ouargla (RN n° 03)	100 %	100 %
Annaba - Tébessa (RN n° 16).	58,82 %	100 %

8. Dans le cadre de l'évaluation de la couverture et de la qualité de service des réseaux GSM pour cette troisième année, il convient de rappeler que l'évaluation de la qualité de service a porté sur :

- l'accès au réseau (disponibilité du champ électromagnétique) ;
- la continuité de la communication pendant 2 minutes ;
- la qualité auditive de la communication.

L'appréciation finale par rapport à ces trois critères réunis peut être :

- **parfaite** : aucune perturbation, qualité équivalents à celle du réseau fixe ou ;
- **acceptable** : communication gênée dans l'écoute par quelques perturbation qui ne gêne toutefois pas la conversation) ou ;
- **mauvaise** : difficile de s'entendre, la conversation est impossible .

De l'exploitation de ces résultats, il ressort ce qui suit :

➤ **Pour Algérie Télécom :**

- **Les chefs lieux de wilaya :** les minimas de couverture et de qualité de service requis par le cahier des charges de AT n'ont pas été atteints par son réseau au niveau des chefs lieux de wilaya suivants : Tiaret (55,56 % au lieu de 90 %) et Jijel (55,56 % au lieu de 90 %).
- **Les axes routiers :** les minimas de qualité de service requis par le cahier des charges de AT n'ont pas été atteints par le réseau au niveau des axes routiers suivants :
 - Alger - Djelfa - Laghouat - Ghardaïa (RN. N° 1) : 39,22 % au lieu de 85 % .
 - Oran - Béchar (RN. N° 6) : 54,90 % au lieu de 85 % ;
 - Annaba - Souk Ahras - Tébessa (RN. N° 16) : 58,82 % au lieu de 85 %.
- **Les agglomérations traversées par les axes routiers :** les minimas de couverture et de qualité de service requis par le cahier des charges de AT n'ont pas été atteints par le réseau au niveau des agglomérations traversées par les axes routiers suivants :
 - Alger - Djelfa - Laghouat - Ghardaïa (RN. N° 1) : 52,29 % au lieu de 90 % .
 - Oran - Béchar (RN. N° 6) : 54,90 % au lieu de 90 % ;
 - Annaba - Souk Ahras - Tébessa (RN. N° 16) : 58,82 % au lieu de 90 %.

➤ **Pour Orascom Télécom Algérie :**

- **Les chefs lieux de wilaya :** les minimas de couverture et de qualité de service requis par le cahier des charges de OTA ont été atteints par le réseau Djezzy .
- **Les axes routiers et les agglomérations traversées :** les minimas de qualité de service requis par le cahier des charges de OTA ont été atteints par le réseau.

A ces constats, il convient de donner ci-après la situation en termes d'abonnés et d'équipements des réseaux GSM des deux opérateurs :

- **Nombre d'abonnées à la date 07 Septembre 2004 sont:**

- **AT :** 320 778 (158 962 postpaid et 161 816 prepaid)
- **OTA :** 2 298 486 (152 031 postpaid et 2 146 455 prepaid)

- **Nombre de stations de base installées et mises en service dans les 48 wilayas :**

- **AT :** 434
- **OTA :** 1482 .

- **Nombre de centres de commutation :**

- **AT :** 04 MSC (02 MSC à Alger, 01 MSC à Oran et 01 MSC à Constantine) ;
- **OTA :** 06 MSC (04 MSC à Alger, 01 MSC à Oran et 01 MSC à Constantine) .

- **La couverture par les réseaux de AT et de OTA des 48 chefs lieux de wilayas.** Pour rappel, le cahier des charges prévoit, pour la fin de la troisième année d'activité, la couverture de 48 wilayas (territoires de 12 wilayas pour la 1^{ère} année d'activité, 20 chefs lieux de wilayas pour la 2^{ème} année d'activité et 16 chefs lieux de wilayas pour la 3^{ème} année d'activité).

De ce qui précède, le Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications, a pris la résolution suivante :

1) L'Opérateur Algérie Télécom est invité :

a) à expliquer à l'ARPT le défaut d'exécution des obligations du cahier des charges sur les sites suivants :

- **Chefs lieux de wilaya** : Tiaret et Jijel

- **Les axes routiers:**

1. Alger - Djelfa - Laghouat - Ghardaïa (RN. N° 1)
2. Oran - Béchar (RN. N° 6)
3. Annaba - Souk Ahras - Tébessa (RN. N° 16)

- **Les agglomérations traversées par les axes routiers :**

1. Alger - Djelfa - Laghouat - Ghardaïa (RN. N° 1)
2. Oran - Béchar (RN. N° 6)
3. Annaba - Souk Ahras - Tébessa (RN. N° 16)

b) à communiquer à l'ARPT une estimation du moment où ce défaut sera corrigé, conformément aux dispositions du cahier des charges.

2) L'Opérateur Orascom Télécom Algérie a rempli ses obligations contractuelles prévues dans le cahier des charges pour la troisième année de son activité.